

MAIRIE
de
CANGEY
37530

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2016

L'an deux mil seize, le dix-sept du mois de mai à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM. ROSSE, CHARTIER, MALO, LENA.
MMES DELAINE, ROBINET, BARRITAUT, GAURON, RETIF, COURTEVILLE,
SANCHEZ.

Etaient absents excusés : Patricia BORDIER-BONNEAU, David AUDEBERT,
David BACON, Benoit SIMON.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Lise BARRITAUT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°2016 – MAI 23

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT avec la CARSAT Centre

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal le projet de partenariat avec la CARSAT Centre. En conventionnant avec cet organisme, il est possible d'obtenir une subvention pour la participation aux frais de transport des personnes âgées lors d'un séjour « seniors en vacances ».

Mme Le Maire rappelle que le séjour est prévu du 5 juin au 12 juin 2016 et qu'il peut bénéficier d'une subvention d'un montant de 2249 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE les termes de la convention
- AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.
- DIT que la somme de 2249 € perçues, sera reversée à l'organisme de transport
TOURAINES EXCURSIONS situé à JOUE-LES-TOURS (37300) 33 rue Joseph
Cugnot, afin de diminuer le coût du transport.

Délibération n°2016 – MAI 24

OBJET : Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de l'Indre et Loire

Madame Le Maire,

- indique que la surveillance médicale des agents est assurée jusqu'à présent par l'AIMT 37 – SANTE AU TRAVAIL.

- indique que le Centre de Gestion d'Indre-et Loire a décidé de créer à compter du 1^{er} janvier 2017, un service de médecine préventive et de le mettre à disposition des collectivités territoriales et des établissements publics du département d'Indre-et-Loire affilié ou non au Centre de Gestion qui en feront la demande.

- donne lecture du projet de convention proposée par le Centre de Gestion d'Indre et Loire,

- souligne l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir bénéficier d'un meilleur coût en adhérant au service,

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service de Médecine préventive du CDG d'Indre et Loire et de l'autoriser à signer avec l'établissement la convention qui en régira les modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres décide :

- D'adhérer au service de médecine préventive du CDG d'Indre et Loire
- D'autoriser Mme Le Maire à signer la convention avec le CDG d'Indre et Loire conclue pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2017.
- Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2017, et aux budgets suivants

Délibération n°2016 – MAI 25

OBJET : ENCAISSEMENT DU CHEQUE DE Mr FOURNIER Philippe - Distillateur ambulancier

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir lui donner autorisation d'encaisser le chèque de Monsieur FOURNIER Philippe d'un montant de 51.86 € qui correspond à la consommation d'eau et d'électricité utilisée pendant la période de distillation sur la Commune.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Madame le Maire d'émettre le titre correspondant à l'encaissement du chèque.

Délibération n°2016 – MAI 26

OBJET : DON A LA COMMUNE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr Robert SUVELOR souhaite faire un don de 50 € pour le remplacement du filet de but à la Charrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- Accepte le don de 50 €

Délibération n°2016 – MAI 27

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE
PARLEMENTAIRE SANITAIRE ECOLE PRIMAIRE**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de construire de nouveaux sanitaires en lieu et place de ceux existants dans la cour de l'école primaire pour l'année 2017 et ceci afin de répondre également aux exigences en matière d'accessibilité.

Afin de mettre en action ce plan, il convient de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Mme Claude GREFF ;

Madame Le Maire demande donc aux membres présents de :

- L'autoriser à procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.
- L'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

Délibération n°2016 – MAI 28

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Selon l'avis du Comité technique paritaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- De participer à compter du 1^{er} juin 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 7 euros à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée,

Martine ROBINET informe qu'elle connaît un piègeur agréé qui serait peut-être disponible de piéger pour la commune. Le secrétariat va prendre contact avec cette personne.

Afin d'aider Mme HENNEQUIN suite au décès de son époux, Jean Luc MALO propose que la commune prenne en charge l'achat de la concession au columbarium. Après échanges, les élus ne sont pas favorables. Une quête a été faite pour aider Mme HENNEQUIN et lui a été remise, elle remercie d'ailleurs toutes ces personnes.

Suite à la remarque de Mr MALO concernant la vitesse excessive dans le bourg de Cangey, un premier contact a été pris afin d'étudier un aménagement permettant de ralentir la circulation dans le bourg. Cet aménagement fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des amendes de police 2017.